

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU PETR PAYS TOLOSAN

Séance du 26 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 26 mars, les membres de l'assemblée délibérante du PETR Pays Tolosan régulièrement convoqués se sont réunis à 18h30 à la salle Joseph Bon à Merville.

Votants :

CCHT : Nicolas ALARCON, Chantal AYGAT, Serge BAGUR, Marie-Laure BAVIERE, Roland CLEMENCON, Jean-Claude ESPIE, Céline FRAYARD, Gilles MARTIN, Sébastien NOEL, Pierre SANCHEZ, Laurent ZANETTI

CCCB : Daniel ANTIPOT, Joël CAMART, Gérard GUERCI, Herveline JACOB, Thierry SAVIGNY

C3G : Nicolas ANJARD, Didier CUJIVES, Jean-Claude MIQUEL, Véronique MILLET

CCF : Francis BERGON, Daniel DUPUY, Guy NAVLET, Colette SOLOMIAC, Jean-Paul VASSAL, Denis BRUN

CCVA : Robert SABATIER

Absente ayant donné pouvoir : Sabine GEIL-GOMEZ à Thierry SAVIGNY

Secrétaire de séance : Véronique MILLET

Nombre de délégués : 47

Quorum : 24

Date de convocation : 19/03/2019

Membres présents : 27

Pouvoir : 1

Domaine : *Finances*

Délibération n°: 19/117

Objet : **Demande d'aide financière auprès du dispositif Leader pour le projet de création d'outils de communication touristiques mutualisés**

Le Président demande à Thierry SAVIGNY, Premier Vice-Président, de présenter cette action.

Thierry SAVIGNY rappelle qu'un travail de rédaction avec les techniciens des EPCI membres a permis l'actualisation et l'impression de la carte touristique en 2018. Une seconde étape était programmée pour réaliser des outils de communication mutualisés (dépliants, flyer, cartes, topoguide...).

Ces actions sont éligibles à des subventions de l'Europe si elles portent sur l'ensemble du territoire du PETR et/ ou sont communes à plusieurs EPCI Membres et/ou sont issues de la coopération entre territoires GAL. Le montant maximum de cette opération est estimé à 48 000,00 € TTC.

Il est proposé au Conseil Syndical de déposer une demande d'aide auprès du dispositif Leader pour cette opération.

Entendu l'exposé du Président,

Et après en avoir délibéré,

Le Conseil Syndical se prononce à l'unanimité de ses membres présents et représentés pour :

- 1 - Déposer une demande d'aide au taux le plus haut au titre de la création d'outils de communication touristiques mutualisés auprès du dispositif Leader
- 2 - Mandater le Président pour signer tout acte et tout document relatif à l'exécution de ce dossier.

Ainsi délibéré les : jour, mois et an désignés, au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme, le 26 mars 2019.

Le Président,



Didier CUJIVES



Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication
Fait et délibéré en séance du 26 mars 2019
Au registre sont les signatures